

ANNEXE N° 2 SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de NANTEUIL LES MEAUX	Délimitation du tronçon							
	Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Autoroute A140	0	+ 680	1		+ 70	1	300	
Départementale 228	0		2		+ 340	4	30	
Nationale 36						3	100	
SNCF Noisy Le Sec à Strasbourg						1	300	

Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 99 DAI 100102
en date du 19 Mars 1999

Le Préfet,

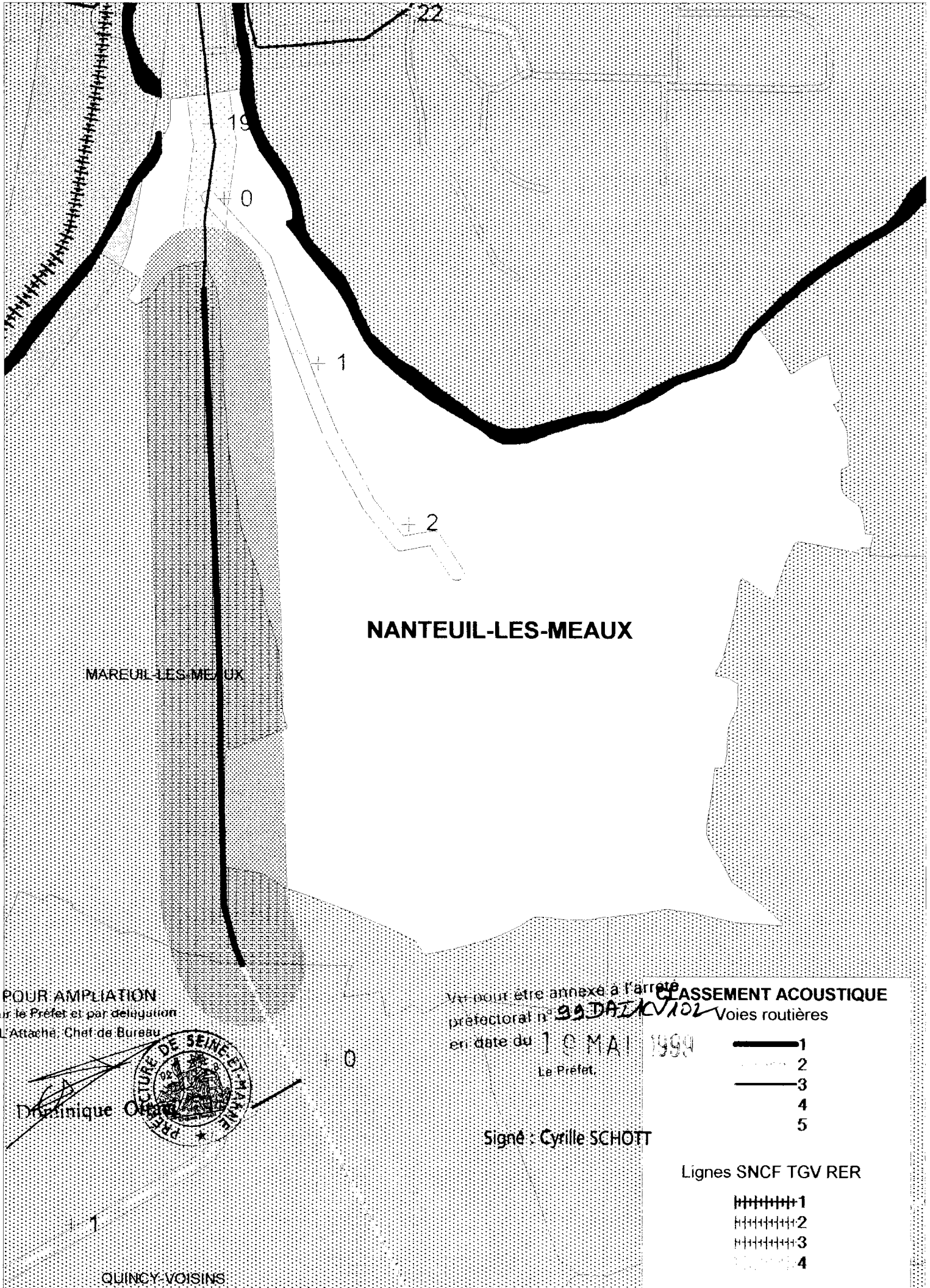
Signé : Cyrille SCHOTT

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau

Dominique Otlet



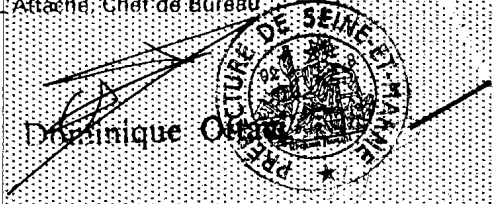
ANNEXE 3 : PLAN



NANTEUIL-LES-MEAUX

MAREUIL-LES-MEAUX

POUR AMPLIATION
Pour le Préfet et par délégation
L'Attaché, Chef de Bureau



Ne doit être annexé à l'arrêté
préfectoral n° **39 DAIK 102**
en date du **10 MAI 1994**
Le Préfet.

CLASSEMENT ACOUSTIQUE
Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

QUINCY-VOISINS